

PRIX D'ABONNEMENT:

UN AN, \$3.—SIX MOIS, \$1.50 :

PAYABLE D'AVANCE.

Jours de Publication: Mardi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'abonnement pour moins de six mois.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion..... 50 cts.
Chaque insertion subséquente..... 13 "
Dix lignes, première insertion..... 70 "
Chaque insertion subséquente..... 20 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 7 "
Chaque insertion subséquente, par ligne..... 2 "

Toutes les lettres d'affaires, communications, correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

Nouvelles de Rome.

Rome, 17 janvier 1860.

Je n'ai aucune amélioration à vous signaler; au contraire, la situation s'assombrit tous les jours et nous laisse entrevoir, pour un avenir fort prochain, des événements de la plus haute gravité. On espérait que, devant la réprobation générale qui s'est élevée de toute part contre les déplorables doctrines contenues dans la brochure *Le Pape et le Congrès*, l'empereur des Français répudierait la politique de cet opuscule et tiendrait à honneur de continuer les vieilles et glorieuses traditions de la France vis-à-vis de la Papauté. Mais malheureusement aujourd'hui il ne reste plus d'illusion à cet égard; Napoléon veut mettre en pratique les idées de la fameuse brochure et enlever au Pape la majeure partie de ses Etats. Le gouvernement romain qui avait demandé, au cabinet des Tuileries, des explications sur les véritables sentiments à l'égard du pouvoir temporel du St. Siège, n'a pu recevoir qu'une réponse évasive et fort peu satisfaisante. Il faut donc s'attendre à une scission ouverte entre la France et le St. Siège, car le Souverain Pontife est bien résolu à maintenir, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les droits de la Papauté.

Sa Sainteté a reçu, il y a trois ou quatre jours, une lettre autographe de l'empereur des Français. On dit que cette lettre cherche à atténuer la portée de la brochure au moyen de certaines explications, contient de nouvelles protestations d'affection et de dévouement à l'auguste personne du St. Père et conclut par une demande formelle de l'abandon des Romagnes dans l'intérêt de la paix européenne. Ainsi, c'est toujours la même idée que l'on poursuit, l'amodissement, autant que possible, de la souveraineté des Papes. Je vous disais, si vous vous le rappelez, lors de la circulaire du comte Walewski, qui semblait annoncer que le gouvernement français était tombé d'accord avec le St. Siège pour les réformes à concéder, que la question romaine existait toute entière malgré cette déclaration; que les difficultés n'étaient qu'apparentes et non applanies et que l'empereur gardait toujours la volonté d'arriver, à un moment donné, à l'obtention des réformes formulées dans la brochure *Napoléon III et l'Italie*. On voit aujourd'hui quelle était la sincérité du document officiel.

Comme la politique française, à l'égard du St. Siège, est complètement changée, il faut bien aussi changer les hommes et se servir d'instruments plus dociles. On annonce, depuis dimanche, comme une chose positive, le rappel du général de Goyon, commandant la garnison française à Rome, et du duc de Gramont, ambassadeur près la Cour Romaine. Le duc de Gramont remplacerait, dit-on, M. Thouvenel, à Constantinople. Le brave général de Goyon doit retourner à Paris. Le rappel du général de Goyon a cause, à Rome, une impression profonde parce qu'on y voit l'indice d'un système de compression et de violence contre le Souverain Pontife et les Cardinaux. On avait confiance dans la loyauté du comte de Goyon, et l'on était convaincu que, tant qu'il commanderait à Rome, il ne se prêterait jamais à un acte de violence contre la personne auguste du St. Père. Il s'attendait à ce rappel, parce que, en mainte circonstance, il avait témoigné hautement son attachement sincère au Souverain Pontife.

Le général que l'on désigne, comme devant le remplacer à Rome, est le maréchal Baraguay d'Hillier, commandant aujourd'hui, en France, la circonscription militaire de l'Ouest. Il doit résumer, en sa personne, tous les pouvoirs de l'ambassadeur et du chef d'armée, c'est-à-dire, qu'à son titre de commandant des forces françaises en Italie, il joindra celui d'ambassadeur extraordinaire près le St. Siège. Cette nomination est significative en ce sens que, pour résoudre les graves difficultés, pendantes entre la Cour Romaine et le gouvernement français, on n'envoie pas un diplomate, mais un militaire. On a l'air de vouloir jeter un défi à la raison en opposant une épée au droit et en mettant aux prises la force brutale et la force morale.

Si on veut par là essayer d'intimider la faiblesse de l'illustre Pie IX, on se trompera grandement. On verra quel intrépide courage se trouve dans le cœur de ce saint Pontife si digne d'occuper la chaire de St. Pierre. La note insérée, par son ordre, dans le journal officiel de Rome du 20 décembre dernier, disait assez clairement au monde catholique que les outrages ou les persécutions des ennemis de l'Eglise ne parviendraient jamais à jeter le trouble ou la frayeur dans son âme.

La fermeté que révélait cette note a fait pousser les hants cris à la presse révolutionnaire qui ne s'attendait pas à ce que le St. Père réprobat, d'une manière aussi énergique, à cause de sa haute origine, la brochure *Le Pape et le Congrès*. Les yeux pailonnés du *Sicéle* et de la *Patrie* se sont fermés d'horreur à la vue de la phrase suivante, contenue dans la note officielle: "Les arguments de cet écrit ne sont que la reproduction des erreurs et des insultes tant de fois vomies contre le St. Siège et tant de fois combattues et victorieusement repoussées." Des insultes vomies, s'écrie le *Sicéle*, dans le trouble d'une sainte indignation, quel langage! C'est une indignité que de vouloir attribuer ces paroles au Souverain Pontife, dont les lèvres ne doivent jamais laisser tomber que des paroles de paix et de bénédiction. Cela est vrai, reprend le grave *Constitutionnel*, cette note, si on en faisait remonter la responsabilité jusqu'au St. Père, serait d'une gravité extrême, et les expressions inconvenantes qu'elle renferme, compromettraient hautement sa dignité suprême et les intérêts sacrés de la religion catholique. (Quel beau zèle de Tartuffe!) "Je me porte fort pour le Pape, répond la religieuse *Patrie*, je connais assez le cœur du Saint Pontife (c'est pour cela qu'elle l'injurie tous les jours), pour affirmer que ces abominables expressions ont été insérées, à son insçu, dans le journal de Rome. Cessez d'accuser Pie IX, je vais vous révéler le nom du vrai coupable; l'auteur de la note ne peut pas être un autre que le cardinal Antonelli."

Tel est le spectacle fort amusant, s'il n'eût pas été aussi triste, que nous donnait, il y a quelques jours, la presse officielle et révolutionnaire de Paris. Ces bons et candides journaux, dont les oreilles ont, hélas! entendu tant de choses, s'effarouchent devant des mots tirés de l'Ecriture Sainte. Si leurs doctes, habitués à écrire et à parcourir tant de mauvais livres, avaient daigné tourner quelquefois les feuillets de l'Ecriture Sacrée, ils auraient trouvé, entre autres, dans Habacuc, ch. 2, et au livre des Proverbes, ch. 26, des expressions identiques (vomissements), plusieurs fois répétées, et d'autres mots d'une énergie encore plus expressive. Que ces catholiques sincères, qui n'ont étudié la Religion que sur les théâtres ou dans les pamphlets impies ou obscènes, cessent leurs hypocrisies récriminations et lisent un peu nos livres sacrés, et alors ils ne s'étonneront pas qu'un Pape se serve des paroles de l'Ecriture Saint! Car je

les estime encore assez pour ne pas leur supposer l'impudence de vouloir donner des leçons de langage et de politesse à l'Esprit Saint.

En présence du revirement inattendu de la politique du gouvernement français, le Congrès devient d'une impossibilité ridicule. Le St. Siège ne peut plus désormais consentir à ce que la question romaine soit débattue dans une réunion des puissances européennes, à moins que, par avance, on ne lui assure l'intégralité de son territoire et qu'on ne lui donne des garanties suffisantes contre le retour possible des dispositions actuelles du cabinet des Tuileries envers son pouvoir temporel.

Le roi de Naples a déclaré, de son côté, qu'il ne consentirait jamais ni directement ni indirectement à ce que l'on amoindrit, en quoi que ce fut, le domaine de l'Eglise. L'Espagne a fait une déclaration à peu près semblable et l'Autriche, qui est la puissance la plus directement intéressée à une bonne solution de la question européenne, a fait parvenir, aux divers cabinets, une note dans laquelle elle signifiait, qu'en présence des graves événements qui s'étaient produits depuis peu, sa participation au Congrès était devenue impossible. D'un autre côté, elle a fait donner au St. Père les assurances les plus positives qu'elle réprouvait énergiquement toutes les doctrines, contenues dans la brochure *Le Pape et le Congrès*, et que non seulement elle ne prêterait jamais les mains à l'exécution d'une pareille iniquité, mais aussi qu'elle combattrait à outrance afin de s'opposer au triomphe de la révolution et des ennemis de l'Eglise; dût-elle, pour cela, dépenser jusqu'à son dernier homme et à son dernier écu.

L'Europe va se partager en deux camps et nous allons assister à une lutte des plus terribles et des plus sanglantes. Il est tout à craindre que l'empereur des Français qui, lors de la guerre de l'Italie a reculé devant une alliance monstrueuse avec la révolution, ne vienne à se mettre à la tête de cette même révolution dont il vient d'adopter les doctrines en plantant audacieusement son drapeau en face de la Papauté et en voulant la violenter et la contraindre dans l'auguste personne de Pie IX. Les catholiques et même un grand nombre de protestants et de dissidents sont, à l'heure qu'il est, les uns profondément émus à la vue des maux qui menacent l'Eglise, les autres sérieusement troublés et inquiets de voir saper, par sa base, la plus haute expression de l'autorité dans ce monde, celle qui est, pour ainsi dire, la clef de voûte de l'ordre matériel et moral dans la société.

Ce dernier sentiment se fait surtout sentir en Allemagne et près des puissances du nord. Les dernières nouvelles intimes, qui nous parviennent de ces contrées, nous signalent un travail interne extraordinaire qui semble présager un revirement complet dans l'attitude prise, jusqu'à ce jour, par plusieurs souverains. Espérons que la providence, dont les secrets sont admirables, ouvrira les yeux aux peuples sur le point de choir dans l'abîme et saura bien trouver, quand le moment en sera venu, même parmi ses ennemis, des défenseurs et des protecteurs de son église, sa fille bien-aimée.

Les journaux qui nous parviennent, à l'instinct, de France, sont remplis pour la plupart, d'indignes outrages contre le Souverain Pontife. Le discours du St. Père au général de Goyon les transporte de fureur. Ils ne connaissent plus de mesure. Le plus modéré d'entre eux, le *Constitutionnel*, déclare que le Pape n'est plus libre parce qu'il est joui de sa liberté, il n'eût jamais prononcé des paroles aussi outrageantes. La conséquence sera sans doute qu'il est du devoir des catholiques sincères de rendre la liberté au Père commun des fidèles et pour cela de le débarrasser des cardinaux qu'il opprime. On sait le but où tendent les bons catholiques de la brochure et on est tout disposé à leur montrer une fois de plus que l'Eglise est toujours jeune et toujours féconde et que la race des martyrs est impérissable.

V. M.

BASCANADA.

Montréal, 14 Février 1860.

Du Pape.

Il est en un coin du monde un vieillard, ministre élu de l'éternel pour gouverner l'immense famille humaine, et dont la puissance dix-huit fois séculaire ne relève que de Dieu seul. Placé depuis le berceau des âges, entre la créature et le créateur, comme un auguste intermédiaire, de ses mains sacrées il arrête au dessus des empires prévaricateurs les colères de la justice divine prêtes à frapper, répand au sein des peuples des ruisseaux de bénédictions, et, mesager des âmes, porte aux pieds du souverain monarque l'encens de nos hommages et les supplications de nos consciences. Vénérable et majestueux, mais doux et humble comme Celui qu'il représente, il écoute également le puissant et le faible, le riche et l'indigent, l'heureux et le déshérité des joies passagères d'ici-bas: depuis dix-huit cents ans, il ne parle que pour bénir et consoler. A genoux sur les rivages de l'univers, les yeux tournés vers les voûtes de l'immortelle patrie, il appelle sur ses enfants dispersés dans l'exil les miséricordes du roi des rois, et sa vie toute d'angoisses et de sainteté est une longue prière qui ne finit sur la terre que pour se perpétuer aux Cieux.

Cet homme trois fois saint, qui n'a jamais failli à sa mission est le pilier qui soutient le monde; et toutefois, il s'est rencontré dans la série des temps des fils ingrats et sacrilèges, qui, sous des prétextes hypocrites, ont arboré contre son autorité l'étendard de la révolte et formé pour sa ruine de parricides conjurations. Alors, la terre a tremblé jusque dans ses fondements, les élus ont versé des pleurs, les anges se sont voilés la face de leurs ailes et le cœur attristé du catholicisme a saigné de douleur.

Après les terribles châtimens dont la vengeance céleste a toujours frappé les persécuteurs de son ministre, l'Eglise plus confiante dans la fidélité de ses enfants, avait lieu d'espérer, qu'instruits par les solennelles leçons du

passé, les princes de la terre respecteraient les droits de son chef et ne viendraient plus souiller leur couronne par des guerres impies et de lâches usurpations.

Mais, voilà que des rives de l'Occident s'élève un rumeur confuse et des cris de sédition retentissent parmi les peuples! On veut attaquer le Pape et que lui veut-on? Réduire le patrimoine que lui ont transmis en héritage ses glorieux prédécesseurs et dépouiller encore ses épaules des quelques lambeaux de pourpre que lui ont laissés l'ambition et l'impiété.

Savez-vous ce qu'on fait en lui arrachant les prérogatives de cette suzeraineté temporelle tant décriée? Vouloir se garantir de l'abus qui pourrait être fait pour le mal de cette puissance que Dieu ne prête aux rois que pour le bien, nos devanciers du moyen âge avaient investi du droit de contrôler les actes de la souveraineté séculière, le père commun des fidèles qui se trouve assurément dans les meilleures conditions pour exercer cette haute magistrature avec une sainte impartialité et un esprit conciliant. Les luttes de princes à état venaient aboutir comme à un tribunal des amphictyons siégeant à Rome et résidant en un seul homme, qui vidait les querelles publiques, comme un juge, les contestations privées. Bien des guerres intestines bien de sanglantes catastrophes furent étouffées ou prévenues par ce salutaire arbitrage. Bientôt, de misérables novellistes, sous le masque fallacieux de libérateurs des nations, crièrent au despotisme, firent sonner aux oreilles des masses les mots magiques de liberté et d'affranchissement, et le pouvoir temporel fut sapé dans sa base. Qu'est-il arrivé? La révolution a pris la place du Pape; des fleuves de sang ont inondé les empires, des légions de martyrs ont été égorgés, les monastères démolis, les temples profanés, les rois précipités de leur trône, et à la tiare de St. Pierre a succédé l'échafaud!

Le monde en est-il aujourd'hui plus heureux et plus indépendant? Vous, qui, sous de monstrueuses apparences de légalité, venez insolentement disputer à cette royauté divine la possession de son domaine, princes insensés, ne voyez-vous pas que vous prêtez des armes à vos sujets contre votre propre puissance? Qu'y aura-t-il de sacré pour eux, si, à la face de l'humanité, ils voient les souverains de la terre se coaliser et tirer le glaive contre le représentant du Ciel? A leur tour, s'étayant de votre exemple, ils s'armeront contre le joug qui les opprime, et vous n'aurez pas le droit de les punir. La force qui attaque la faiblesse est une force barbare et odieuse; l'homme, qui, par un lâche abus de sa supériorité, opprimerait une femme, serait voué à l'infamie et au mépris public; dans la personne de son ministre, vous insultez l'Eglise tout entière, l'Eglise qui n'a pas d'armée pour se défendre, l'Eglise qui est encore plus qu'une femme, car elle est une mère.

Une chose qui indignait justement les âmes catholiques dans le spectacle des grandes questions qui tiennent aujourd'hui l'Europe en suspens, c'est l'ingratitude dont l'Italie paie les bienfaits de ses pontifes, l'Italie, qui doit à leur initiative ses plus belles gloires, ses merveilles artistiques, ses monuments et ses palais, et dont la nationalité n'eût jamais à son service de plus dévoués défenseurs.

Très saint Père, auguste dépositaire de nos croyances et consolateur de nos âmes, autour de votre impérissable rocher, l'orage fait entendre ses sourdes menaces, et de sinistres convulsions semblent ébranler la terre; mais si des jours de sang se lèvent sur le monde, par les prières qu'ils ne cessent de faire monter vers le Ciel, vos respectueux enfants espèrent que le choc des empires respectera la sérénité de vos nobles jours. Elle est encore debout la nation qui mérita d'être appelée la fille aînée de l'Eglise, toujours fidèle à ses traditions d'honneur et de bravoure. La France du dix-neuvième siècle sera pour vous la France de Charlemagne et de Saint Louis, et celui qui, il y a quelques années, vous ramena de l'exil sous les plis victorieux de son drapeau, instruit par les leçons de l'histoire et les murmures des peuples, ne vaudra pas ternir l'éclat de son nom, en portant sur votre divine majesté une main spoliatrice et sacrilège.

Vous règneriez en vos états dans toute l'intégrité de vos immuables privilèges et vous seriez toujours pour nos cœurs le très saint, le très auguste, le premiers des rois, le patriarche des générations et le pontife de la terre.

EDOUARD SEMÉ.

Les Faits accomplis.

Un de nos amis nous adresse quelques observations sur la doctrine du fait accompli:

"Il arrive souvent, dans les discussions, qu'on jette à la face de son adversaire certains mots dont on triomphe, que l'on considère comme fermant le débat, mais dont tout le succès vient de ce qu'ils sont mal définis. C'est ainsi que, dans les graves circonstances où se trouve l'Europe, quelques uns croient avoir tout dit, quand, en parlant de la séparation des Romagnes, ils ont lancé ce mot devenu le *nec plus ultra* de leur logique: "C'est un fait accompli." L'Univers avait bien raison, l'autre jour, en demandant: "Qu'est-ce qu'un fait accompli? Un parti-

san de la Révolution vole votre montre "sous prétexte qu'elle vous embarrasse; vous "vous en apercevez aussitôt et réclamez; "dira-t-on que le voleur l'ayant en sa possession, il y a là un fait accompli?" Tel est, en tous points, le fait de la soustraction des Romagnes. Portez la cause devant le commissaire de votre quartier, et vous verrez qu'il fera rendre les Romagnes au Pape et en mettra les détenteurs actuels en prison. Mais quoi, dira-t-on: "Nous ne faisons qu'invoquer le principe que vous-même alléguiez "en faveur des droits du Pape. Pour le justifier de la possession de son domaine temporel qu'il ne tient pas de Dieu, mais "d'hommes qui n'avaient nullement le droit "de lui conférer, vous dites: c'est un fait accompli. A notre tour nous répondons: "Les Romagnes sont séparées des possessions temporelles du Saint Siège, c'est un "fait consommé, accompli; tenons-le pour "légitime."

"C'est dans cette assimilation qu'est l'erreur, on pourrait même dire le sophisme. Essayons de la démasquer.

"Pour qu'un fait puisse être qualifié *fait accompli*, il ne suffit pas qu'il ait eu lieu, qu'il soit matériellement consommé. En ce cas, le voleur de montre devrait être réputé légitime propriétaire. Il faut qu'il soit revêtu de certaines conditions. J'en appelle ici aux circonstances exigées pour qu'il y ait prescription. Mais sans faire une leçon de droit civil ou politique, ni même de théologie, je dirai: 1° qu'il faut que le fait en lui-même ne soit pas un acte évidemment régulier, condamnable, tel qu'un acte de rébellion, d'insurrection, contre un pouvoir légitimement établi et fonctionnant selon les lois de la justice. Un pareil acte ne saurait jamais être la matière de ce que l'on appelle un fait accompli légitime, pas plus qu'un crime, un vol peuvent perdre leur caractère d'injustice et d'infamie. Que, par suite de guerre, afin d'en finir pour le bien des deux parties, on laisse au vainqueur une province qui jusque là ne lui appartenait pas, cela est admis. Le droit des gens a de tout temps approuvé cette manière d'acquiescer sous le nom de *droit de conquête*; mais les nations jusqu'ici, n'ont pas, que nous sachions, sanctionné le droit d'insurrection, de rébellion envers un souverain légitime. On a donc pu au VIIIe et au IXe siècles, faire don au St. Siège, légitimement, et par suite des circonstances que nous venons d'indiquer, de certains Etats avoisinant Rome, tandis qu'il se traitait inique de lui, voir aujourd'hui ces mêmes possessions; 2° il est nécessaire qu'un certain laps de temps ait consacré un fait pour qu'il soit accompli. Quel est ce temps? Il est toujours difficile de le déterminer; mais encore faut-il qu'il ait quelque temps. C'est surtout cette condition qui permet de dire qu'un fait est accompli. Sans en donner les raisons, je puis affirmer que le temps légitime bien des choses, ou du moins communique aux faits un je ne sais quoi qui les consacre et les rend inattaquables. Or, y a-t-il sous ce rapport quelque égalité ou même quelque ressemblance entre la cession des Romagnes au Pape, fait neuf fois séculaire, et la séparation de ces mêmes Romagnes, fait à peine consommé? On les compare cependant, que dis-je? on les assimile, en proclamant que se sont deux faits accomplis; 3° enfin, il faut, pour qu'un fait soit accompli, une sorte d'acquiescement de la partie lésée: acquiescement plus ou moins express, plus ou moins libre, mais tel que la partie usurpatrice puisse se croire dans une sorte de bonne foi. S'il y a protestation, si la protestation ne cesse de se faire entendre, il ne peut y avoir de fait accompli. Il y aura violence, abus de la force, injustice, mais jamais un fait légitime ou accompli.

"Qu'on cesse donc de comparer des faits totalement dissemblables. Si l'on a de bonnes et solides raisons à alléguer en faveur de la distraction des Romagnes, qu'on les produise; mais qu'on ne prétende pas justifier comme un fait régulier, consommé et légitime, une scission coupable, récente et injuste, ni faire passer cette dernière sous le couvert du *fait accompli*."—Univers

La "Minerve" et la Papauté.

Un correspondant nous écrit de la campagne: "Je lis dans la *Minerve* du 9 ce qui suit (art. *Nouvelles étrangères*):—"Les démonstrations hostiles dirigées dans les villes de Pesaro et d'Ancone contre les autorités pontificales, comme aussi l'agitation qui règne dans les Marches "justifie pleinement ce que nous avons dit du "danger auquel s'expose la cour romaine de "perdre complètement ce qui lui reste du patrimoine de St. Pierre, faute d'avoir suivi à temps "les conseils que depuis 10 ans l'Europe libérale "ne cesse de lui donner, et d'accepter aujourd'hui "ce que lui offre encore la lettre de l'empereur Napoléon du 31 Décembre." "Les feuilles révolutionnaires nous ont habitués à ce langage. Mais nous étions loin de nous attendre à le rencontrer dans un journal qui se donne comme le défenseur des intérêts catholiques.

"Si c'était là l'expression véridique des sentiments de la catholique *Minerve* envers la Papauté, elle aurait cessé à mes yeux de mériter l'estime des canadiens catholiques si pleins d'estime envers le St. Siège.

Votre, etc., etc.

Petite Chronique.

"L'hiver est la plus triste, la plus monotone, la plus maussade de toutes les saisons." Qui a dit cela? Ce n'est certainement pas un canadien. Ce ne serait pas même un étranger qui aurait passé quelques semaines dans notre bonne ville de Montréal. Et par le temps qui court, surtout, je suis certain que ce judicieux penseur, s'il avait mis le pied dans nos rues, s'il s'était assis dans nos cercles, s'il mettait la main à nos œuvres, serait forcément tenu de se rétracter.

Ce qui rend Montréal joyeux de ce temps-ci; ce qui lui donne ce je ne sais quoi de riant et de coquet qui plaît à l'œil, qui chasse l'humeur sombre, qui réjouit l'âme, c'est d'abord l'aspect de ses principales rues, où entre deux rangs d'agiles piétons et d'élégantes promeneuses, vous entendez le son saccadé des clochettes, vous apercevez la silhouette, et bientôt vous voyez glisser, rapide comme l'hirondelle, le large et commode traîneau qui porte toute une famille enfoncée dans la fourrure.

C'est le spectacle que présente le fleuve inondé, chaque jour depuis un mois, de gaies patineurs, de courses de chevaux, de tirs à la cible, pendant que sur les quais, du pied des magasins, du haut des balcons et des fenêtres, les curieux regardent en humant l'air pur, le mouvant tableau qui se déroule. —C'est ce rayon de soleil caressant qui, quelquefois tombant des toits argentés des édifices, illumine tout-à-coup la scène, en se mariant complaisamment à la blancheur éclatante de la neige. C'est ce va-et-vient, marque d'une vie, d'une activité réelle, qui commence dès le matin, et qui ne se termine à la nuit tombante que pour laisser au temps le changement de décoration.

Bientôt la toile se lève de nouveau, et alors ce sont ces joyeuses soirées d'amis, qui se succèdent avec une promptitude qui fait croire à un progrès...., dans ce genre du moins. Ce sont encore des réunions littéraires qui ont le privilège de satisfaire tous les goûts —preuve qu'il y a encore chez nous l'amour des lettres. Ce sont enfin des veillées musicales, des promenades-concert à la charité, à l'Anglaise, à l'écosaise, à l'américaine.... c'est à en donner du dépit à Québec, qui pourtant, comme une vieille coquette qui a encore ses prétentions, se pare de ce temps-ci de tous ses plus beaux bijoux, pour faire les honneurs de réception aux ministres et aux M. P. P.

Etes-vous fatigués du mouvement de nos rues, de la pétillante gaieté de nos cercles? Entrez dans nos bazars; mettez la main à nos œuvres; il y en a pour tous les goûts.

Avec une délicatesse exquise, on a eu soin d'y mêler l'agréable à l'utile, la reconnaissance au bienfait. Qui n'a pas, par exemple, un jour de la semaine dernière, assisté aux exercices de la classe de ces 100 à 120 petits enfants dont le plus âgé a à peine atteint sa sixième année? Qui n'a pas admiré tout ce qu'il faut de courage et de charité pour se charger d'un fardeau aussi cher, aussi précieux? Qui n'a pas alors senti que la petite pièce argentine qu'on laissait au bazar était bien placée; et qui n'en a pas conclu le bien que produit et que produiront encore les salles d'asile?—Les cinquante à soixante pauvres familles qui arrêtent, le matin, abriter leurs enfants, contre l'abandon involontaire, le délaissement, la misère de chaque jour, savent si nous exagérons.

Du reste, si l'on n'avait déjà tant vanté le zèle et l'infatigable activité de M. l'abbé R***, la charité et la douce patience des religieuses auxquelles est dévolue la tâche de conduire cette petite république, le généreux concours des âmes philanthropiques, j'essayerais de payer ici un nouveau tribut d'éloges à qui de droit; mais comme ce ne serait rien ajouter à ce que l'on connaît déjà, je me tairai: c'est le meilleur moyen de ne pas rapetisser une grande chose.

Mais, voulez-vous le revers de la médaille? Les pauvres honteux, les douleurs muettes, de malheureuses familles plongées dans l'indigence, la pitié qu'elles excitent, la consolation qu'elles éprouvent, les prières qu'elles adressent au Ciel pour votre bonheur? Rendez-vous un des soirs de cette semaine à l'école St-Jacques: la conférence St-Jacques de la St-Vincent-de-Paul y tient un bazar dont le produit est pour soulager ces malheureux, et diminuer la misère qui existe à Montréal durant la froide saison.

Toutefois, sans vouloir porter préjudice à ces bonnes choses du bazar, nous ne pouvons fermer cette Chronique, sans rappeler à nos lecteurs que ce soir M. l'abbé Giband et M. P. Stevens doivent donner chacun une lecture au Cabinet paroissial. M. Stevens, doit nous parler de l'Emigration, travail qui sera

comme le complément de ceux que l'élégant fabuliste vous a déjà lus. M. l'abbé Giband doit nous entretenir de la *Liberté de penser*. Nous engageons surtout nos lectrices à ne pas manquer l'occasion de ce dernier sujet.

ULLUS.

Le Pape le Congrès.

LE BUT.

(Suite et fin.)

A merveille : vous plaisantez délicatement ; mais si, malgré cette poésie, si, malgré l'agrément de vos ironies, ce peuple voulait entendre autrement son titre de citoyen romain, s'il se laissait de votre *oasis* et de ces *doctes et calmes perspectives du monde spirituel*, s'il ne lui plaisait pas de vivre dans un monastère, s'il ne se laissait d'être "à jamais, comme vous dites encore, déshérité de cette noble part d'activité qui dans tous les pays est le stimulant du patriotisme et l'exercice légitime des facultés de l'esprit ou des facultés supérieures du caractère," s'il ne voulait plus du pape, enfin, que feriez-vous ?—Vous le contraindriez, car vous lui mettez ici la contrainte de cette nouvelle et odieuse existence que vous inventez pour lui ? mais que vous importe ? Vous ne vivez pas lui, vous ; mais le pape y vivra ; il est ton pour une telle vie. Comme le pape est un père et l'Eglise une mère, ils sauront vivre au milieu de la haine, des outrages de leurs sujets, réduits, par l'application de votre ridicule et abominable système, à être des parias, au sein de l'Italie même, les derniers des hommes enfin, comprimés et freinés dans la contemplation et la prière.

Voilà donc ce que vous voulez faire. Que ne l'avez-vous dit d'abord et sans phrases ?

Heureusement cela ne sera pas, nous avons la confiance qu'un tel système ne prévaut pas, dans le prochain grand conseil de l'Europe, surtout quand c'est à Paris que ce conseil se doit tenir, et quand c'est la France victorieuse qui est appelée à l'honneur de le présider. Non, la France ne voudra pas qu'il soit dit que c'est pour aboutir à un pareil résultat qu'elle aura couru les chances d'une grande guerre, gagné quatre victoires, perdu cinquante mille hommes, dépensé trois cent millions et ébranlé l'Europe.

C'est assez : votre but est dévoilé, il est digne de l'énormité de vos principes et de l'énormité de vos moyens.

Detruire d'un coup le pouvoir pontifical, c'est été une brutalité à laquelle le monde n'est pas encore accoutumé ; enlever le pape de Rome ne se peut guère recommencer ; le proclamer incapable dans ces provinces en y supprimant son pouvoir et capable à Rome en l'y déshonorant, c'est une trop rare invention pour ne pas s'y donner l'avantage de la découverte, avec celui d'arriver au but à petit bruit, à petit pas, mais infailliblement.

C'est la même politique qu'en 1809 : la brochure propose simplement de l'y étouffer.

L'enlèvement n'a pas réussi, l'étouffement sera moins scanda eux et réussira peut-être.

Il faut avouer que tout ceci serait curieux, s'il n'était effroyable, et que nous avons d'habiles adversaires.

Nous nous évertuons à leur prouver que le pape doit être libre, indépendant, souverain, respecté ; ils nous répondent, que oui, et qu'ils le disent eux-mêmes aussi haut et plus haut que nous ; et pour cela que font-ils du pape ? Une sorte d'idole sourde, muette, enchaînée, immobile au milieu de la vieille Rome ; "immobile sur sa pierre sacrée." Vous avez une étrange manière d'interpréter le *Tu es Petrus et super hac Petram*. Mais prenez garde : il est dit de cette pierre que, si s'y heurte s'y brisera : *super quam ceciderit coneretur*.

Nous nous évertuons pour prouver que Rome, que l'Italie, que l'Europe ne peuvent se passer du pape, et ils nous répondent : Nous l'entendons bien comme vous, et nous gardons si bien le pape à Rome, au centre de l'Italie et de l'Europe, qu'il ne pourra s'en échapper. Nous le tiendrons là, dans des embrassements si étroits, que nul ne pourra douter de notre tendresse et de sa puissance.

Il n'y a qu'une difficulté à cela, c'est que les calculs même les mieux conçus réussissent mal contre Dieu. Dieu du haut des cieux, veille sur son église, et par des conseils imprévus, et par des coups de tonnerre, s'il le faut, comme dit Bossuet, la tire des plus grands périls, et se joue des habiles de la terre. Il éclaira, quand il lui plaît, la sagesse humaine si courte par elle-même, quand elle se détourne de lui ; "il l'abandonne à ses ignorances, il l'aveugle, "il la précipite, il la confond par elle-même, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses "précautions lui sont un piège." L'épreuve passe enfin et l'Église demeure. Cela s'est vu bien des fois déjà, cela se verra encore.

Vous croyez le pape vaincu, parce que depuis trois mois on a fait se révolter contre lui ses provinces. Vous pensez courtes et, permettez moi de vous le dire, vos prévisions grossières. Nous ne nous rendons pas si vite. Les papes en ont vu bien d'autres et tiennent encore. Vous croyez le pape ruiné, parce que les révolutionnaires, après avoir ajouté à toutes ses charges, déclarent ses finances en mauvais état ; en conséquence, vous lui offrez une pension alimentaire. Eh bien non, ce n'est pas de vos mains qu'il la recevra ; un jour peut-être, vous lui reprocherez vos bienfaits, ou vous les lui feriez payer trop cher.

Une amoune ! Ah ! si le pape des fidèles doit en être réduit là, il recevra plus noblement de la main des pauvres que de vous. Cinq cents évêques, qui, dans le monde entier, ont fait, pour lui entendre leurs voix, recueilleraient encore au besoin l'antique denier de saint Pierre ; et le monde catholique lui donnerait même des soldats, s'il le fallait.

Croyez-vous donc que le sang chrétien ait oublié de couler dans nos veines, et que nos cœurs ne battent plus dans nos poitrines ? Prenez-y garde ; vous ferez par nous blesser ; je ne sais si nous avons besoin d'être réveillés, mais vous réussirez à merveille à nous ouvrir les yeux.

Quoi qu'il en soit, nous attendons et nous prions ; pleins d'amertumes, voyant tout ce que les hommes préparent, pleins de confiance, sachant ce que peut la Providence.

Ce matin, mon ami, saint jour de la naissance du sauveur du monde dans une étable, tandis que je méditais ces tristes choses, j'entendais des voix innocentes de plumes de vie redire dans une cathédrale : *Gloria in excelsis Deo* ! et je me disais avec joie : cela se chantera toujours sur la terre ; mais à ces paroles : *Et in terra pax hominibus bone voluntatis*, je me disais avec douleur : les hommes n'ont pas la paix, et ne la donneront pas, parce qu'il ne sont pas des hommes de bonne volonté ; daigne le ciel la leur donner, et avec elle le courage d'accomplir l'œuvre de Dieu, et leur propre destinée.

C'est assez, mon ami, sur cette brochure, mais en finissant, je demanderais à l'auteur, s'il le permet, de se faire connaître tout à fait. On n'écrit pas de telles pages sans dire son nom ; on n'essaie pas de telles entreprises sans lever son masque. Il faut un visage ici, il faut des yeux dont on puisse connaître le regard, un homme enfin à qui on puisse demander compte de ses paroles.

Orléans, 25 décembre 1859.

F. LELUX, évêque d'Orléans.

Manifestations Catholiques.

Le Propagateur Catholique de la Nouvelle-Orléans nous apporte de longs détails sur la manifestation qui a eu lieu dans cette ville dimanche, 29 janvier dernier. Vingt mille catholiques au moins y ont pris part.

A Montréal, une grande assemblée est convoquée à cet effet dans l'Eglise de St. Patrice pour dimanche prochain à 4 heures de l'après midi.

La semaine dernière, les chefs de nos diverses sociétés nationales et religieuses se sont mis à l'œuvre ; partout l'enthousiasme a accueilli leur généreuse initiative. L'unanimité du mouvement ne fait-il pas craindre que l'Eglise St. Patrice ne soit trop petite pour contenir les milliers de catholiques de la ville de Montréal ? Et alors qui empêcherait que les deux populations française et Irlandaise, agissant de concert, eussent cependant chacune leur manifestation, leur assemblée, leur démonstration ?

C'est une suggestion que nous proposons parce que nous l'avons déjà entendu faire par un grand nombre.

Dans tous les cas, Montréal devra être fier d'avoir en cette circonstance montré l'exemple à ses villes-sœurs du Canada ; et celles-ci, nous en sommes certains, s'uniront à elle pour protester de leur profond attachement au St. Père et de la vive douleur qu'éprouvent les catholiques du monde entier à la vue des tribulations auxquelles le chef de l'Eglise est en butte.

JOSEPH ROYAL.

La Mairie.

Hier, à dix heures du matin, a eu lieu la nomination des candidats à la Mairie, sur la galerie de l'Hôtel-de-Ville. Plus de trois mille personnes étaient massées aux abords de l'édifice. Dès samedi, M. Holmes avait fait placer une invitation aux amis de sa candidature de se rendre à neuf heures, lundi matin, à la salle de l'Institut des Artisans pour l'escorte au lieu de la nomination. M. Rodier s'était contenté de donner un rendez-vous général à l'Hôtel-de-Ville même.

Le cortège de M. Holmes était très maigre ; un peu plus de soixante couples l'accompagnaient au sortir de l'Institut des Artisans.

La foule accourue pour soutenir la candidature de M. Rodier était vraiment considérable. Elle se composait de citoyens de toutes les parties de la ville, mais surtout des faubourgs Québec, St-Laurent et Griffintown.

Le résultat a été un véritable triomphe pour M. Rodier : plus des six-huitièmes de l'Assemblée l'ont acclamé.

Nos lecteurs savent quelle est notre opinion sur les deux candidats ; nous sommes contre l'élection de M. Holmes et nous faisons des vœux pour le succès de celle de M. C. S. Rodier.

Nous appuyons M. Rodier, parce que dans les circonstances actuelles, il faut à la ville de Montréal un chef de la même origine que celle de la majorité de ses habitants pour les représenter auprès du prince royal ; parce que dans les circonstances actuelles il faut à Montréal un maire qui sache faire son devoir au milieu des allées et venues de nos affaires municipales ; parce que dans les circonstances actuelles, il faut un maire décidé sur les grandes questions du Hâvre, du terminus, des améliorations urbaines et dont l'opinion et l'influence sachent protéger et promouvoir les intérêts canadiens-français.

Nous ne disons pas que M. Rodier soit le seul au milieu de notre population intelligente qui puisse prendre en mains et d'une manière efficace les intérêts bien entendus de la ville ; mais nous affirmons qu'entre M. Benjamin Holmes et M. C. S. Rodier, il n'y a pas hésiter. C'est ce qu'a bien compris l'immense majorité de nos concitoyens, et nous les en félicitons.

Nous avons cherché et nous cherchons encore dans tout ce qu'a débité la presse de favorable à M. Holmes, une raison plausible, un argument avoué, un motif sérieux en faveur de sa candidature : nous n'avons rien trouvé.

Nous nous trompons : ces jours derniers, le *Pays* et la *Minerve* (quel duo charmant !) ont fait répandre à profusion dans tous les coins et carefours de la ville une pancarte imprimée où se résument tous ces motifs. On y dit : "Votez pour M. Holmes, parce qu'en 1852 M. Holmes a donné \$100 pour secourir les malheureux incendiés, parce que M. Holmes a été fait le président du comité de secours et que dans tout ce temps sa conduite a été vraiment belle.—Au contraire, ne votez pas pour M. Rodier, parce que son nom ne se trouve pas sur la liste des souscriptions faites à cette époque."

Ainsi, M. Holmes a secouru les incendiés de 1852, donc il est Canadien-français, donc il est l'ami de notre religion, donc il n'est pas orangiste, donc il s'est bien conduit en 1837 et 1838, donc son plus grand désir en se portant candidat pour la mairie est de favoriser nos intérêts religieux et nationaux !... En voilà un argument ! N'est-ce pas le comble du ridicule ?

Si un acte de charité et de philanthropie rend digne de la mairie, mais alors prenez au moins quelqu'un qui n'ait pas fait qu'un acte charitable ; prenez au moins quelqu'un qui, avec une belle action, n'a pas que cela pour racheter son caractère, son fanatisme, sa qualité d'orangiste et un passé anti-patriotique.

Le choix de M. Holmes est une insulte pour notre population ; c'est un immense ridicule dont nos compatriotes feront justice les jours de votation.

JOSEPH ROYAL.

Les Alliés de M. L. S. Morin.

Les catholiques électeurs de M. Louis Siméon Morin apprendront, avec plaisir, que les *Orangistes* ont fait une démonstration en faveur du nouveau solliciteur-général. M. Mathewson, M. P. P. et orangiste, M. Elliot, orangiste, M. Hill, orangiste, de cette ville, sont allés dans le Comté de Terrebonne, afin de rallier les orangistes du lieu à la cause de M. L. S. Morin. C'est ainsi que les orangistes de Glasgow et Abercrombie, fidèles aux ordres de la loge, voteront en masse pour le ministre catholique. Cela est très édifiant ; et je conseille à la *Minerve* d'en faire part à ses lecteurs et de leur expliquer la différence qu'elle fait entre les orangistes et les rouges. Il faut qu'elle soit juste et qu'elle nous dise, une fois pour toutes, si les orangistes sont les soutiens de nos institutions comme ils sont les soutiens de M. L. S. Morin !

Le grand reproche que l'on nous fait en ce moment est celui de recommander la candidature de M. Laviolette qu'appuient aussi les rouges. On croit avoir tout dit quand on nous fait cette objection : mais de grâce, *Minerve*, dites-nous donc depuis quand un orangiste est meilleur que ce que vous appelez un rouge ?

Notre choix à nous n'est pas douteux : et nous préférons pour alliés d'un moment, sur des principes communs, des hommes dont la plupart ne sont appelés rouges que parce qu'ils sont de l'opposition, à des hommes vendus corps et âme à l'orangisme, société secrète qui a pour but principal la ruine du catholicisme et des catholiques.

Est-ce clair ?

Et d'ailleurs, un rouge est très-souvent un bon citoyen ; il détestera la politique de M. Cartier ; mais hors de là vous le verrez aussi assidu à ses devoirs religieux et aussi patriote qu'un grand nombre de bleus. Quel est donc le grand mal d'avoir les Rouges momentanément dans nos rangs, quand il est notoire que les orangistes sont vos alliés les plus constants et les plus fidèles ? E. L. de BELLEFEUILLE.

La Nymphé du St. Laurent.

Un jour d'été, près de la rive,
Le front baissé, l'âme rêvant,
Dans ma nacelle fugitive
Je descendais le St. Laurent.
La brise embaumait le rivage,
Et, sur les eaux, d'un soleil pur,
Se jouait, éblouissant mirage,
Le safran, la pourpre et l'azur.
Tout à coup, sur l'onde écumeuse,
Vint un mélodieux accord ;
Pour découvrir la voix qui chante,
Kma, je rame vers le bord.

Un bras blanc appuyé sur sa harpe sonore,
Quelle était belle, ô Dieu ! la femme qui chantait !
Plus limpide et plus beau que la plus belle aurore,
D'un merveilleux éclat son teint resplendissait.
Comme un flot de cristal, sur ses tempes neigeuses,
L'ébene serpentait en boucles radieuses,
Et d'un paisible cour étincelant miroir,
Vers les sublimes champs flottait son grand œil noir.
A peine sur le sable appuyant son pied rose,
Comme la fleur des prés aux feux de l'aube éclosa,
D'un céleste parfum elle emplissait les airs,
Et le fleuve en silence écoutait ses concerts.
De peur de la troubler en son modeste asyle,
Penché sur mon esquif, j'admira, immobile,
J'admirais ; et son chant, vrai chant de sérénité,
Faisait battre mon cœur comme un écho divin.

Nymphé du St. Laurent, dont le front étincelle
Comme un reflet des cieux,
Déesse de ces lieux,
Ange ou femme, dis-moi, qui t'a faite si belle ?

Comme pour prendre ton essor,
Tu sembles oublier la plage ;
L'albatre, le vermillon et l'or
Resplendissent sur ton visage.
De l'amour allumant le feu,
Ton aspect éteint la souffrance,
Ton regard fait penser à Dieu,
Ta voix invite à l'espérance ;
Sous le charme de tes accents,
Mon âme s'ouvre à la prière,
Et mon cœur en nobles élans
Célèbre celui qu'il vénère.
Brillant d'un éclat immortel,
Comme toi dans l'Eden fut Eve,
Comme toi, venant sur la grève,
Serait un message du ciel.

O toi, qui, de ces bords, comme un astre étincelle,
Dis-moi, Nymphé, dis-moi, qui t'a faite si belle ?

Soudain la voix se tut. Sur les rapides flots
Comme une ombre glissa la vaporeuse image,
Et du flanc azuré d'un transparent nuage,
Partit un autre chant qui modula ces mots—
"Parce qu'en une âme chrétienne
"Elle garda sa piété,
"Dans les traits de la Canadienne
"Le ciel conserva la beauté.
"De sa foi pieuse en échange,
"A son front pur, comme à son cœur,
"Du lys il donna la fraîcheur,
"Puis à sa voix, l'accent de l'ange."

Ce dernier se mourut dans le roseau plaintif,
Et tant que je suivis la rive parfumée,
Une ombre voltigea sur mon tremblant esquif
Comme une blancheur fumée.

VALENTIN.

Elections Municipales.

LA MAIRIE.

Président—Conseiller Gorrie.
Dr. Globenski, secondé par Peter McMahon, a proposé C. S. Rodier pour maire.
Hephrem Hudson, écrivain, secondé par David Torrence a proposé Benjamin Holmes pour maire.

ELECTION DES CONSEILLERS.

Quartiers Est.

Président : Conseiller Bernard,
Victor Hudon, écrivain, a proposé, secondé par J. La-haie, M. Jacques Grenier pour membre de la corporation. Ce monsieur étant le seul candidat a été élu.

Quartier Centre.

Président : Conseiller Lyman.
Jean Bruneau a proposé, secondé par C. Himes, écrivain, Dr. Thompson pour être membre de la corporation. Ce monsieur a été élu, n'ayant pas d'opposition.

Quartier Ouest.

Président : Conseiller Bellemare.
P. Prowse, secondé par L. Chaput, écrivain, a proposé Patrick Penn pour être élu membre de la corporation. Ce monsieur a été élu par acclamation.

Quartier Ste-Anne.

Président : l'Echevin Bulmer.
Peter Donovan, secondé par Georges Weaver, a proposé M. Rodden comme membre. M. Patrick Lynch est le candidat opposant.

Quartier St. Antoine.

Président : l'Echevin McCambridge.
Olivier Fréchette, secondé de M. Ira Gould propose Narcisse Valois, écrivain, comme membre.—M. Thomas McCready fait de lui l'opposition.

Quartier St. Laurent.

Président : l'Echevin Leclair.
J. B. St-Louis, secondé par C. Cooper, a proposé Gabriel Rolland, écrivain, comme membre.—John Eliot, écrivain, lui fait de l'opposition ainsi que G. Ward, écrivain.

Quartier St. Louis.

Président : conseiller Contant.
Joel Leduc, écrivain, secondé par John Hamilton, a proposé J. B. Homier comme membre.
M. Augustin Laberge, secondé par Ed. Murphy, a proposé J. B. Rolland pour membre.

Ce monsieur, qualifié sous tant de rapports, ne peut manquer d'être élu, et le factieux M. Homier ne lui fait sans doute de l'opposition que pour amuser ses loisirs.

Quartier St. Jacques.

Président : conseiller Duhamel.
David Beauchamp, écrivain, secondé par Michel Martin, a proposé F. Cusson, écrivain, comme membre.—M. J. C. H. Lacroix lui fait de l'opposition.

Quartier Ste. Marie.

James Logan, secondé par Calixte Dupont a proposé J. B. Brousseau pour membre.—Pierre Dautre, écrivain, avocat, et James Greaves lui font de l'opposition.

Cabinet de Lecture Paroissial.

On nous prie de rappeler aujourd'hui les lectures données ce soir par le Rév. messire Giband et par M. Paul Stevens.

Contrairement à ce qui avait été annoncé d'abord, l'entrée sera entièrement libre et gratuite.

Nouvelles et Faits divers.

—Le Parlement canadien est convoqué pour le 28 de ce mois, pour la *dépêche des affaires*.

—L'élection du comté de Terrebonne se fera mercredi et jeudi prochain. Elle est chaudement disputée. Si les électeurs sont laissés à eux-mêmes, si l'argent ne tombe pas dans le comté pour le démocratiser, le succès de M. Laviolette est presque certain. Il n'en peut être autrement lorsqu'on saura que M. Morin a officiellement son vote pour Ottawa et qu'il est soutenu par les orangistes.

—Dans un de nos numéros précédents, nous annonçions le départ pour l'Europe de plusieurs négociants canadiens au milieu desquels se sont glissés les noms de Messire N. Beaudry, prêtre, ancien curé de St. Jean Chrystostôme et Messire L. Lajoie, prêtre. C'est une erreur que nous nous empressons de rectifier.

VIVACITE FEMINE.—Un jeune homme de Buffalo, raconte le *Courier des Etats-Unis*—s'était montré depuis quelque temps assez assidu dans une famille de ses connaissances, pour faire supposer qu'il avait conçu des projets légitimes à l'endroit de la fille de la maison. Comme, néanmoins, il tardait à se prononcer, la mère de la jeune personne voulut en avoir le cœur net, et un soir, en prenant le thé s'adressant au visiteur :—A quand le mariage ? dit-elle.—Quel mariage ? demanda le jeune homme surpris. Une explication s'en suivit, et avec l'explication, la découverte que le futur supposé n'avait pas le moindre arrière-pensée matrimoniale. Sur quoi la douce colombe à marier se leva silencieusement de table, passa dans la chambre voisine, et sans dire gare, revint armée d'une fiole de vitriol dont elle lança le contenu au visage de celui sur qui elle avait jeté son dévolu. Le malheureux est défiguré pour le reste de ses jours, et a perdu l'usage d'un œil. C'est payer bien cher un manque de perspicacité ; mais, à tout prendre, nous ne savons pas s'il n'en est pas encore quitte à meilleur marché, que s'il eût épousé une paille furie. On ne dit pas si la justice s'est mêlée de l'affaire ; mais il est à croire que non.

Décès.

Judi 9 courant, à l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal, à l'âge de 63 ans et six mois, M. Ambroise Matte, ancien architecte.
(Les journaux de Québec sont priés de reproduire ce décès.)

SOCIETE STE. CECILE.

DEUXIEME SEANCE MUSICALE.

DONNÉE AU

Cabinet de Lecture Paroissial,

LUNDI,

LE 20 FEVRIER PROCHAIN.

PROGRAMME.

1re Partie.

1. Stabat Mater Dolorosa. Chœur et Soli Rossini.
2. Cajas animam. Solo Tenor
3. Quia est homo. Duo Soprani
4. "Le Bonheur" Caprice brillant, exécuté par M. DUCHAMME, fils, Ch. Wels.
5. Elia Mater. C. et de Basse Rossini.
6. Quando Corpus. Quartette
7. La Mort d'Abel. Solo Baryton. L. Bordese.
8. Inflammatus. C. et S. de Sop. Rossini.

2e Partie.

1. Ouverture de Tancrède. Piano, 4 m. Rossini.
2. The Heavens are telling. C. de la crêpe Haydn.
3. Druides, l'Ombre décline. S. de B. et C. de Norma. Bellini.
4. Laughing Trio. (Comique). Martini.
5. "La Rosée" Grande Valse de Concert, composée et exécutée par GUSTAVE SMITH.
6. Elle avance. C. de Norma. Bellini.
7. Chœur de Chasseurs de l'Op. "Der Freyschütz". C. von Weber.
8. Hymne à Pie IX. C. et Soli. Rossini.

Président et Pianiste de la Société. GUSTAVE SMITH.
Conducteur. ADELARD BOUCHER.

Les portes de la nouvelle Salle s'ouvriront à 7 heures, et le Concert commencera à huit heures précises.
On pourra se procurer des Billets chez les Libraires, et à la porte de la Salle, le soir du Concert.
PRIX D'ENTREE—Sièges réservés. 80 cts.
non réservés. 25 cts.

14 fév.

MATHIAS C. DESNOYERS,

Avocat,

A établi son Bureau au coin de la Rue St. Gabriel et Petite Rue St. Jacques, ancien Bureau de M. Oulmet et Morin.
N. C. D. suivra les Circuits de Terrebonne.
14 fév.

Institut Canadien-Français.

LECTURE PUBLIQUE.

M. H. ADOLPHE MIGNAULT donnera une LECTURE PUBLIQUE dans la grande Salle de l'Institut Canadien-Français, MERCREDI prochain, le 15 courant, à HUIT heures précises.
Sujet : "De la vie et de sa durée."
Le public est invité.
Siège réservés pour les Dames.
Par ordre,
F. X. A. TRUDEL,
Sec. Arch. I.C.-F.

14 fév.

LECTURE PUBLIQUE

Au profit des Enfants pauvres des Ecoles,
A LA SALLE BONAVENTURE,

SAMEDI PROCHAIN,

Le 18 courant,

Par M. N. BOURASSA.

Sujet : "MICHEL-ANGE."
Prix d'entrée : 30 sous.
Les portes s'ouvriront à 7 heures ; la Lecture commencera à 8 heures.

Ste. Françoise Romaine.

CETTE BELLE RESIDENCE, située au coin des rues Dorchester et St. André, est destinée à recevoir des Dames et Demoiselles, qui désirent mener une vie tranquille, loin du bruit des hôtels et du tumulte de la cité. Le soin de la maison est confié à des Religieuses dont toute l'ambition est de rendre leur pensionnaires heureuses. S'adresser, pour les conditions, à la Supérieure de l'établissement.
14 fév.

Cabinet de Lecture Paroissial.

MARDI prochain, le 14 courant, à 7 heures du Soir, le Révérend Messire GIBAND fera une Lecture Publique sur la *Liberté de Penser*.

M. PAUL STEVENS en fera une autre sur une étude de mœurs intitulée *L'Emigration*.
L'entrée sera entièrement LIBRE ET GRATUITE.
10 fév.

SALLE NORDHEIMER.

CONCERT SABATIER.

Le 17 Février,

Artistes y concourant :

MM. LABELLE, GAUTHIER, THORINGTON, PRINCE
Et plusieurs autres.
On peut se procurer des Billets au bureau de l'Ordre, et chez MM. Nordheimer et Sadlier.
7 fév.

BOIS ! BOIS ! BOIS !

BOIS DE CORDE

BAS PRIX

CHEZ

Jno. F. WARNER,

PLACE A FOIN.

Erbable du Haut-Canada, \$5.00.
Merisier " " \$4.75.
Hêtre " " \$4.50.
Bois Mele " " \$4.50.
10 fév.

A VENDRE

AU

CLOS de WARNER,

PLACE A FOIN.

PLANCHES DE MAHOAGNY, DE NOYER NOIR

Et autres

PLANCHES et MADRIERS

DE SAISON.

10 fév.

LIGNEE

DE

SIR NATHANIEL HALES,

Baronet de Beaksbourne, Kent (Angleterre).

Egbert, 1er Roi d'Angleterre.—Ethelrath, Roi d'Angleterre.—Ethelbert, Roi de Kent, puis Roi d'Angleterre.—Comte Ethelward, qui disputa le trône à Edward, fils d'Alfred le Grand.—Comte Herwald, appelé de Hales, petit-fils d'Ethelward ; leurs propriétés étaient principalement situées dans le Comté de Norfolk, et ces mêmes propriétés sont encore celles des

A LOUER.

POSSESSION AU 1^{er} MAI PROCHAIN.

UNE Maison à deux étages, en Pierre de Taille, formant le No. 113, sur le Carré Chabot, Rue St. Joseph.

S'adresser à l'Office de

P. O'LEARY, M. D.,
Porte voisine.

10 fév.

23

PATRICIUS O'LEARY, M. D.,
MEDECIN ET CHIRURGIEN,

Place Chabot.

115, -Rue St. Joseph.-115.

HEURES DE CONSULTATION:

Le MATIN.
De 8 heures à 12 heures.
13 janvier.

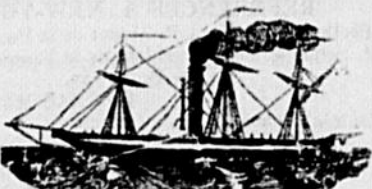
Le Soir.
De 5 heures à 7 heures.
15

Vente de Tabac.

UNE grande VENTE de TABAC aura lieu, MERCREDI,
le 14 du courant à DEUX heures P. M., chez les soussignés.

10 fév.

23



COMPAGNIE DES
VAPEURS OCEANQUES MONTREAL
ARRANGEMENTS D'HIVER 1859-60.

LA LIGNE de la COMPAGNIE se compose des Steamers
suivants de première classe:

BOHEMIAN.....Capt. McMaster.
HUNGARIAN.....Capt. Jones.
ANGLO-SAXON.....Capt. Ballantine.
NORTH BRITON.....Capt. Grange.
NOVA-SCOTIA.....Capt. Borland.
NORTH AMERICAN.....Capt. Aiton.
CANADIAN (sur les chantiers).....

Portant les Malles des Etats-Unis et du Canada.

Ces Vaisseaux laisseront Liverpool pour Portland tous
les MERCREDIS et Portland pour Liverpool tous les SA-
MEDIS comme suit:

North Briton.....Samedi, 18 Février.
Bohemian.....Samedi, 25 Février.

Le Steamer laisse Portland à l'arrivée du Convoi parti
de la veille de Montreal.

Prix du Passage de Portland à Liverpool:
Cabine, suivant les arrangements.....\$66 à \$80
Entrepôt, y compris la cuisson des aliments.....\$30

Places réservées qu'après paiement.
Un Médicin expérimenté est à bord de chaque Steamer.
S'adresser à

EDMONSTONE, ALLAN et CIE,

Coin des Rues Youville et Commune.

10 fév.

23

BAZAR!

LE BAZAR ANNUEL au profit des Pauvres de la Con-
tence St. Jacques de la Société de St. Vincent de Paul,
aura lieu le 13 Février et les jours suivants, dans les Ecoles
St. Jacques, rue St. Denis. On invite les personnes qui
voudront bien concourir à cette bonne Œuvre à déposer ce
qu'elles ont à donner chez Mme JOS. GIBOUX, Secrétaire,
bas de la rue Sanguinet.

31 janvier.

20

Vente par Autorité de Justice.

SERA vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de
l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Stan-
bridge, LUNDI, le 27 Février courant, à DIX heures A. M.,
JIMMEUBLE qui suit, conquis de la communauté d'entre
JOS. DAUBELAIN et feu ESTHER FONTAINE dit BENVENUE,
sauf:

UNE TERRE sise et située dans la dite Paroisse de Not-
re-Dame des Anges de Stanbridge, connue sous le nom de
central nord du Lot No. dix-neuf du neuvième Rang du
Township de Stanbridge, mesurant deux acres et demie
de largeur sur vingt de profondeur, avec une maison et
autres bâties.

Pour les conditions, s'adresser aux Notaires soussignés, en
leur Etude, à Irberville.

V. VINCELETTE, N. P.

C. VINCELETTE, N. P.

cs—bps—22

Irberville, 6 février 1867.

EN VENTE CHEZ LE SOUSSIGNE—

The Metropolitan Catholic Almanac and Di-
rectory for the United States and Canada
for 1860,

Un fort Volume in-12.—PRIX, 25 CENTS.

L. J. PREGEN,

Libraire,

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

7 fév.

23

AUX
LIBRES ELECTEURS

DU

COMTE DE TERREBONNE.

MESSIEURS,

Votre ci-devant représentant ayant favorablement ac-
cueilli l'offre qui lui a été faite par la couronne d'un office
salaire, à par le fait de son acceptation, rendu vacant son
siège en Parlement; une nouvelle élection va avoir lieu, et
j'ai l'honneur, à la requête d'un nombre considérable
d'électeurs influents, de braver vos suffrages. De son côté, M.
nous et de dire lequel est le plus digne de votre mandat.

Résident du comté depuis plusieurs années, y exerçant les
fonctions que vous exercez vous-mêmes, ayant en commun
avec vous les mêmes intérêts, et, soumis aux mêmes rela-
tions, mon caractère personnel vous est trop connu, et
mon zèle, à servir le comté, ne saurait être assez douteux,
pour m'engager à entrer en explication à cet égard.

Quelque modeste qu'ait été la part que j'ai prise aux af-
faires publiques jusqu'à ce jour, je crois avoir consciencieu-
sement rempli mes devoirs de citoyen, et, en me portant
candidat, je n'ai pas à cacher ou à renier mes opinions poli-
tiques. J'ai appartenu et j'appartiens encore au parti
libéral, que le gouvernement actuel est loin de person-
nifier; et ma candidature, en opposition à un membre du
Cabinet, se pose devant vous sans sacrifices d'opinions ou
de principes. J'ai voulu du bien au gouvernement McDo-
nald-Cartier, et j'ai été son partisan jusqu'au jour où, le
ministère Cartier-McDonald, sortant de la voie droite où
l'honneur le sollicite sa réélection. A vous donc de juger entre
nous et de dire lequel est le plus digne de votre mandat.

Un grand nombre d'autres publications parisiennes illus-
trées, etc.

T. E. ROY profite de cette occasion pour remercier
le public de l'encouragement qu'il en a reçu, et le prévient
qu'il continuera à se charger de toutes sortes d'agences et
de collections, le faisant avec toute la diligence possible.

aux exigences du Haut, en même temps qu'elle révélait, de
sa part, une injuste préférence d'une prérogative imaginaire
de la couronne, aux franchises constitutionnelles du peuple
du Canada. La législature, après différentes tentatives
pour assurer elle-même la sécularité du parlement, en
avait référé à Sa Majesté, non comme souveraine, exerçant
une prérogative royale, mais comme arbitre; à la surprise
universelle, Ottawa fut choisi au préjudice de Montréal.
Notre parlement, usant d'un droit qu'à la rigueur il pouvait
exercer, et dont il serait inopportun de discuter maintenant
la convenance, malgré le dire royal, a déclaré, en juillet
1858, qu'Ottawa n'aurait pas le siège du gouvernement. Le
ministère McDonald-Cartier, défait sur cette motion anta-
goniste au décret impérial, se vit contraint d'offrir sa démis-
sion; le cabinet Cartier-McDonald énonça, comme principe
de son programme ministériel, lors de sa réorganisation
qu'il ferait de la question du siège du gouvernement une
question libre qui devait être résolue par la chambre. Cette
déclaration était logique, et la détermination d'accord avec
les faits et la constitution. Notre parlement, dans son omni-
potence, avait virtuellement mis de côté la décision royale,
et il ne pouvait plus en être question. Si cette décision était
écoulee, ce devait être comme reconnaissance que le choix
fait d'Ottawa était le meilleur, et non comme délégitime pou-
voir impérial. Cependant, à la surprise universelle, cinq
semaines avant la dernière session du parlement, le gouver-
nement, sous prétexte de donner effet à la volonté royale,
mise au néant comme on l'a vu par le vote de la chambre,
cinq mois auparavant, en vient à la détermination de sacrifier
les intérêts du Bas-Canada, et ceux du district de Mon-
tréal en particulier, en proposant aux chambres, qui devaient
se réunir le 29 de janvier suivant, de faire choix d'Ottawa
comme capitale du Canada. C'était, comme vous le voyez,
soutenir aux pieds les principes sur lesquels le ministère avait
été réorganisé et porter atteinte à la foi publique. Aussi,
l'un des ministres les plus influents, qui n'avait accepté un
nouveau portefeuille qu'à la condition qu'il ne serait plus
question de fixer à Ottawa le siège permanent du gouverne-
ment, offrit-il sa démission qui fut acceptée.

Comme je viens de le dire, grand fut l'étonnement public,
quand la décision ministérielle fut connue; et ce fut sous le
coup d'une étrange défection que le gouvernement convoqua
les chambres et que commença la dernière session. Nul
doute que si le vote eût été pris le jour ou le lendemain de
l'ouverture de la session, il eût laissé le gouvernement en
minorité, mais une semaine d'intervalle eut lieu, semaine
employée à la discussion publique du discours du trône, et
à la cabale secrète du ministère, et le vote du onze fé-
vrier assura le triomphe de la proposition ministérielle par
une majorité de trois voix.

Par quelle influence ce résultat fut-il amené; quel fut
l'agent mystérieux de persuasion qui fit voter pour Ottawa,
trois ou quatre Députés qui avaient tant en public que pri-
vément, exprimé, sans retenue, leur désapprobation de la
mesure ministérielle, et qui en fait absenter un autre lors du
vote? c'est ce que pourrait vous dire M. Morin, qui, l'ouver-
ture de la Session de 1859 était encore hostile à Ottawa
comme capitale du pays, et qui cependant a voté pour qu'il
le devint, par son vote a contribué à assurer le succès du
gouvernement, et consomme le sacrifice de vos intérêts
et de ceux du Bas-Canada.

Une nomination aussi inattendue qu'injustifiable à un
des emplois les plus difficiles et les mieux rétribués du pays,
nomination imposée au Ministère par un de ses partisans
dans une autre Chambre, et la promesse arrachée au pre-
mier Ministre que M. Morin serait fait ce qu'il est aujour-
d'hui au grand étonnement du public, Solliciteur Général
et membre du Conseil Exécutif, voilà des faits qui répon-
dront pour lui, s'il refuse de le faire lui-même.

Ces choses sont tristes à dire, mais elles sont vraies, et la
vérité vous doit être connue toute entière.

Maintenant que vous connaissez la conduite du Minis-
tre sur la question du siège du Gouvernement, il vous pa-
raîtra naturel que je n'aie point de confiance dans l'admini-
stration actuelle, et que je m'oppose à la réélection d'un
de ses membres. La marche du Gouvernement pendant le
reste de la Session a été le digne pendant de son inaugura-
tion.

Un tarif injuste tout favorable au riche et préjudiciable
au pauvre, taxant d'une manière exorbitante les articles
de première nécessité, alléguant les droits sur les articles de
luxue et de somptuosité; des projets de loi consacrant une
inégalité de droits entre le Bas et le Haut-Canada, en sem-
blables matières, foulant aux pieds des droits acquis, capri-
cieusement appuyés par le Gouvernement, qui fut chaeu-
reusement soutenu par M. Morin, pendant la dernière Ses-
sion, après avoir soudainement cherché à le miner, et par
publiquement opposé pendant la Session de 1858, telles
sont les mesures qui lui ont aliéné bien des sympathies
publiques, provoqué la légitime opposition de membres influ-
ents de la Chambre, et qui m'empêcheront de lui donner
mon adhésion si vous ne faites l'honneur de m'écouter.

Il est une matière d'un haut intérêt local pour notre com-
té dont il est de mon devoir de vous parler, je veux dire la
Débentures émises par quelques paroisses comme sous
criptions au cahier d'actions de la compagnie du chemin de
fer de Montréal et Bytown. On veut faire jouer à ces dé-
bentures un rôle illégitime dans la lutte électorale qui vient
de s'engager; on en fait tantôt un moyen de persuasion,
tantôt un épouvantail, pour vous engager à voter pour le
candidat du Gouvernement. Je dois dissuader ceux qui
croiraient que le Gouvernement fera remise des Débentures
en l'honneur M. Morin, et rassurer ceux qui croiraient
qu'en rejetant sa candidature, le comté serait forcé d'en
payer le montant.

Tout le bruit à ce sujet n'est fait qu'en vue d'une cabale
mensongère, pour violenter les opinions en vous trompant.
Les débentures sont nulles, il ne saurait exister un doute à
cet égard; mais les tribunaux ordinaires sont la seule au-
torité compétente à prononcer cette nullité. Le Gouverne-
ment n'a pas le moindre pouvoir à ce sujet. Quand même
il voudrait décharger le comté du paiement de ces débentures,
la décharge qu'il donnerait, vaudrait ce que vaut un
morceau de papier blanc; elle ne vaudrait pas plus, que la
quittance donnée par aucun de vous au débiteur d'un autre.
Le Gouvernement qui n'est que le dépositaire et non le
maître des deniers publics, outre qu'il n'oserait quand même
il en aurait le pouvoir, disposer d'une propriété publi-
que, et les débentures municipales, ayant été échangées
contre des débentures provinciales, ont maintenant ce ca-
ractère; le Gouvernement, dis-je, n'a pas le droit de
remettre les intérêts qui deviennent dus chaque année; il
ne peut que les laisser s'accumuler, comme il l'a fait der-
nièrement par le contre-ordre donné au Secrétaire-Tre-
sorier du Comté en vue de l'élection prochaine, sauf à les
reclamer en entier plus tard.

Les Cours de Justice ai-je dit, sont la seule autorité com-
pétente à prononcer sur la nullité des débentures; je ne
puis comme vous concurrent prodiguer les promesses et ré-
pandre les menaces, mais je m'engage, intéresse que je suis,
comme vous en cette affaire, à la faire saisir de cette ques-
tion, ce qui est la seule voie légale et efficace.

Croyant inutile d'attirer votre attention pour le moment
sur d'autres matières, excepte pourtant le sujet si intéres-
sant de la colonisation des Townships, et du développe-
ment de ce vaste territoire, sujet qui mérite à un si haut
degré l'attention et les efforts des hommes publics, je dois
au sentiment de votre dignité et à celui de mon propre hon-
neur de vous dire en terminant, que ce n'est point sur l'or,
la cabale, les promesses ou la déception que je fonde ma
candidature, mais sur la connaissance que vous avez de mon
caractère et de mes antécédents, sur l'indépendance de
vos suffrages et mon désir de représenter dignement le
Comté, si vous me faites l'honneur de me déléguer en Par-
lement.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

GODF. LAVIOLETTE.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Quartier St. Louis.

POUR CONSEILLER:

J.-BTE. ROLLAND.

27 janvier.

19

ELECTIONS MUNICIPALES.

Quartier St. Laurent.

POUR CONSEILLER:

GABRIEL ROLLAND.

27 janvier.

19

ELECTIONS MUNICIPALES.

Quartier St. Laurent.

POUR CONSEILLER:

GALBRAITH WARD.

31 janvier.

20

CONSEILLER

POUR LE

QUARTIER ST. ANTOINE.

THOMAS MCCREADY.

27 janvier.

am-19

COMMIS DEMANDÉ.

ON A BESOIN d'un COMMIS DETAILLEUR, habité

au détail de Hardes Faites. On a besoin aussi d'un TE-
NEUR de LIVRES. Il faut qu'ils sachent les deux langues.S'adresser à M. L. D. GAREAU, coin des Rues Lemoine
et McGill.

3 fév.

21

CONFISERIE

EN GROS.

VENANT d'être reçu un Envoi de FRAICHE PATE de

JULIEN, d'ORANGES et CITRONS.

—AUSSI—

De LOZANGES de CONVERSATION et de PASTILLES

à la GOMME, à Prix Réduits.

CHAS. ALEXANDER,

243, Rue Notre-Dame.

3 fév.

21

Graines! Graines!!!

LAMPLOUGH et CAMPBELL sont prêts à exécuter

tous Ordres pour envoi de GRAINES de CHAMPS et de

JARDINS, en ayant reçu un grand Assortiment par le der-
nier Steamer.

LAMPLOUGH et CAMPBELL,

Cathedral Block.

31 janvier.

20

APOTHECARIES' HALL.

NOURRITURE MAMMAIRE de Madame HARIOTTE;

Bouteilles pour enfants; prix, \$6.

voir le London Illustrated News, 27 août 1859.

A vendre chez

LAMPLOUGH et CAMPBELL.

Apothecaries' Hall.

31 janvier.

20

APOTHECARIES' HALL.

UN Assortiment très complet et très étendu d'INSTRU-

MENTS de CHIRURGIE, comprenant de nouvelles espé-
ces, toujours en mains.

LAMPLOUGH et CAMPBELL,

Apothecaries' Hall.

31 janvier.

20

JOHN STAFFORD,

TAILLEUR et MARCHAND de DRAPS.

A OUVERT un MAGASIN dans la nouvelle Bâtisse du

Cabinet de Lecture Paroissial, au coin des Rues Notre-Dame
et St. François-Xavier, où, par une stricte attention, et la
plus grande ponctualité, il espère mériter la continuation
du patronage libéral que le public lui a accordé ces der-
nières années.

31 janvier.

20

FRS. LAPOINTE

TIENT constamment en mains un Assortiment choisi de

Bois de Construction, tels que Planches et Madriers de toute

épaisseur. Il a aussi un Assortiment considérable de

Plançons, tels que Pin, Epinette, Orme, Frêne, Chêne et

Noyer Noir, ainsi qu'une grande quantité d'Epinette et de

Pin.

Il recevra aussi des Ordres de Sciage qu'il exécutera

dans le plus court délai.

Le tout à des Prix très réduits.

Rue St. Bonaventure,

Près de la Rue Aqueduc.

31 janvier.

20

D. MCPHERSON,

HORLOGER, a transporté ses Atelier et

Magasin à son ancien endroit, coin des Rues

Notre-Dame et St. François-Xavier, nouvelle

Bâtisse du Cabinet de Lecture.

Toute espèce de Montres, Horloges et Bijouteries réparées

et vendues aux meilleures conditions.

31 janvier.

20

LIVRES NOUVEAUX.

ROME et LONDRES, par l'Abbé Margotti, un beau

vol. in-8 relié.....\$1.60

Le CARDINAL XIMENES et les Affaires Religieuses

en Espagne à la fin du XVIe et au commence-
ment du XVIIe siècle, par C. H. Heffelt, un gros

vol. in-8 relié.....1.50

L'EMPIRE CHINOIS, faisant suite à un Ouvrage in-
titulé: "Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie

et le Tibet", par M. Hue, deux vols. in-12 reliés. 3.00

HISTOIRE de la REFORME en SUISSE, par C. L.

de Haller, un vol. in-12 relié.....0.80

Les STIGMATISES du TYROL, par L. Boré, un

vol. in-12 relié.....0.75

La LAMPE du SANCTUAIRE, par Mgr. le Cardinal

Visseman, un vol. in-12 relié.....0.60

VOYAGE ASTRONOMIQUE ou Merveilles de l'As-
tronomie, un vol. in-12 relié.....0.85

FABOLA ou l'Eglise des Catacombes, par Mgr. le

Cardinal Visseman, un vol. in-12 relié.....1.00

CALLISTA, Scènes de l'Afrique Chrétienne au IIIe

siècle, par le R. P. Newman, un vol. in-12 relié. 1.20

LIONELLO, faisant suite au "Jouff de Verone", et se

rattachant à la République Romaine, par A.

Bresciani, un vol. in-12 relié.....1.00

En vente chez

J.-B. ROLLAND et FILS.

24 janv.

18

THESE

SUR LES

MARIAGES CLANDESTINS.

PAR

M. E. L. de BELLFVILLE.

CE Travail forme un Volume in-12 de plus de 100 pages

et est enrichi de Pièces Justificatives de grand intérêt.

A vendre chez tous les Libraires Canadiens de cette ville et

aux Bureaux de l'Ordre et chez M. Dawson, Grande Rue

St. Jacques. Aussi, à Québec, chez M. Brousseau et chez

M. Crémazie; à Trois-Rivières, chez M. Larue; et à St.

Hyacinthe, chez M. L. Boivin.

PRIX—30 SOUS.

17 janvier.

18



Coin de la Rue Craig et du Marche a Foin,

M. G. ARMSTRONG

A constamment en mains un Assortiment de COFFRES ou CERCUEILS METALLIQUES BREVETES de FISK.
Des Cercueils sont d'un beau poli et sont plaqués de Bois de Rose. Un verre français est placé à la tête. L'in-
térieur est hermétiquement et est tout doublé de Satin; ON PEUT AINSI PRE-ERVER de la DECOMPOSITION
des CORPS PENDANT des ANNEES, BIEN MIEUX QU'AU MOYEN du ZINC ou du PLOMB.

Ces PRIX de M. G. Armstrong sont MODERES, attendu qu'il est le successeur en cette branche de MM. Rodden et

Meilleur.

ARRETEZ ET VENEZ EXAMINER.

20 déc.

cm-8



SUCRE D'ÉRABLE

A VENDRE PAR

C. F. FITZPATRICK.

27 janvier.

NOUVELLE BOULANGERIE

BISCUITS DE FANTAISIE.

R. Watson,

QUI est si bien connu comme n'ayant pas de supérieur dans sa ligne au

No. 42, Grande Rue St. Laurent, Montréal.

LISTE DES PRIX.—Crown Biscuits, 15c per lb; Walnut do, 13c; Fruit do, 15c; Clove do, 17c; Cinnamon do, 14c; Reform do, 20c; Shell do, 17c; Strawberry do, 30c; Lemon do, 22c; York do, 17c; Conversation do, 23c; Fancy Biscuits do, 20c; Flibert Nuts do, 50c; Almond do, 50c; Cream do, 13c; Abenathy do, 10c; Superior Crackers, 9c; Double Diced Crackers, 9c; Improved Square do, 8c; Coffee Biscuits, 13c; Albert do, 10c; Wine do, 7c; Biscuits Machine do, 12c; Crystalline do, 20c; Balmoral do, 13c; Captains do, 7c; Lunch do, 7c; Imperial do, 17c; Queen's do, 15c; Crackers do, 23c; Nursery do, 9c; Pic nic do, 11c; Fine Cabin do, 6c; German Rusk do, 15c; Spice Cakes, 18c; Ginger Drops, 15c; Ginger Nuts, 12c—mis en boîtes depuis 10 à 14 lbs., et de 30 à 43 lbs.

Les Boîtes doivent être payées; le prix en est remboursé quand elles sont rendues.

CONDITIONS.—STRICTEMENT COMPTANT.

On appelle l'attention des Marchands de la Campagne et autres sur les particularités ci-dessus.

13 janv. fin-15

L. J. PREGEN,

LIBRAIRE,

Rue Notre-Dame,

Vis-à-vis le Séminaire, Montréal.

Il a constamment en mains—Livres de Piété, d'Histoire et d'Ecole, Papeterie, etc., etc.

Encadrage de toute description, sous le plus court avis.

10 janv. aa-14

CLOCHES D'ACIER

POUR ÉGLISES.

LES sous-signés ayant été nommés AGENTS en CANADA pour la vente des CLOCHES D'ACIER pour Églises et pour la FABRIQUE de ces CLOCHES, sont prêts en ce moment à prendre toute commande qu'on voudra bien leur donner.

Ces Cloches sont fabriquées par MM. NAYLOR, VICKERS et CIE., Sheffield, Angleterre. Leur timbre est très pur, très mélodieux et est particulier à l'acier; le son en est entendu de très loin à cause de l'élasticité du métal.

Les Cloches d'acier sont beaucoup plus légères que celles de la même grandeur faites des matériaux ordinaires; on peut par conséquent les sonner plus aisément; et vu la densité et la force de leur composition, il est presque impossible de les briser dans l'usage ordinaire.

Ces Cloches ont été vendues très heureusement dans plusieurs des grandes villes des États-Unis, Canada, comme Cloches d'Alarmer, Cloches d'Églises, d'Usines, etc.; leur prix étant beaucoup moins élevé que celles faites des matériaux ordinaires, et ce fait, joint à leur légèreté, leur timbre et leur force, ne peut que les recommander à la faveur publique.

Les Cloches d'acier comprennent donc une amélioration dans la qualité et la pureté du son, une plus grande facilité pour les placer et les sonner, à cause de leur légèreté, et une grande épargne dans le prix.

CARILLONS FONDUS À ORDRE AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

Toute Cloche est garantie pour un an, pour en usage ordinaire, dans aucun climat.

Circulaires imprimées avec détails, prix, recommandations, etc., etc., fournies sur application à

FROTHINGHAM et WORKMAN,

Agents en Canada, Montréal, hm-14

10 janv.

AVIS.

LE sous-signé informe ses amis et le public en général qu'il a admis son frère, Édouard Guilbault, en société, et qu'il continuera à faire les affaires comme par le passé, sous les noms et raison de GUILBAULT et FRÈRE.

Signé, C. GUILBAULT.

Industrie, 10 janvier 1890. am-14

Ecole-Modelo de Montreal.

No. 2, RUE ST. CONSTANT.

UNE ÉDUCATION COMPLÈTE de Français, sur le Commerce et les Méthodes qui se font dans cette institution, à des conditions modérées.—Comme on fait la plus stricte attention à la conduite morale et littéraire des Élèves qui assistent à cette école; aucun ne devra faire application, à moins qu'il ne soit bien connu et d'une réputation satisfaisante—et ce n'est qu'à ces conditions qu'il lui sera permis de rester. S'adresser au Principal,

W. DORAN, em-15

14 janv.

Premier Prix et Diplôme, 1859

L'EXPOSITION PROVINCIALE

KINGSTON, C. O.

COUSEUSES MÉCANIQUES à vendre. Prix—

\$40 à \$50.

Faisant la célèbre et favorite figure sur les deux côtés. C'est la plus parfaite Couseuse Mécanique maintenant en usage. Elle peut coudre avec une vitesse aussi grande qu'on importe quelle Mécanique.

Je les réparerai durant trois ans et sans rien charger, et garantis satisfaction complète, ou je rembourserai l'argent. C'est un fait positif que je suis prêt à démontrer. Venez examiner vous-mêmes. Cette Machine est propre pour l'usage des Familles, des Modistes et des Tailleurs. J'ai aussi des Couseuses Mécaniques de L. M. SINGER, dernièrement brevetées et améliorées, qui coustent sans le secours de l'aiguille, sur aucune espèce de cuir. Cette même Mécanique peut border en cuir ou galon parfaitement bien. Aussi, les Mécaniques brevetées de Wheeler et Wilson, et les Mécaniques de Townsend, permettant l'usage du fil creux.

J'échangerais de nouvelles Mécaniques pour des vieilles de n'importe quel brevet, en allouant un prix libéral pour celles de seconde main.

SALONS DE VENTE—

No. 301, RUE NOTRE-DAME,

Presque vis-à-vis Morrison, et Cie., Montréal.

R. D. WALLACE.

18 janvier. am-14

Instituteur disponible.

L. DESLAURIERS, muni d'un Diplôme pour Ecole Mo-

dèle Supérieure, et pouvant enseigner toute autre branch-

nécessaire en ce pays, désire une place.

S'adresser, franco, à ce bureau.

10 janvier. am-14

RECEMENT ARRIVE.

UN AUTRE ENVOI DES CÉLÈBRES

POELES A CHARBON "ALBANIAN"

ET DE

Poèles de Cuisine "Good Samaritan."

ON PEUT MONTRER plusieurs lettres de recommandation de citoyens bien connus qui affirment que ces Poèles donnent la satisfaction la plus complète. Aussi, en mains, un grand assortiment de

POELES DE PARLOIR

pour Bois ou Charbon.

27 Déc.

RODDEN et MEILLEUR,
71, Grande Rue St. Jacques.
aa-10

FABRIQUE DE BALAIS ET D'ALLUMETTES

DE

MONTREAL.

Balais! Balais! Balais!

Allumettes! Allumettes! Allumettes!

Le Soussigné ayant complété ses arrangements pour la

fabrique de

BALAIS ET ALLUMETTES "TELEGRAPH,"

est préparé à pourvoir les Marchands de la Ville et de la

Campagne au

PRIX LES PLUS BAS DU MARCHÉ.

A constamment en mains:

ARTICLES EN BOIS

DE TOUTE ESPECE,

COMPRENANT

Cuvettes, Seaux, Laveuses, etc., etc.

ARTICLES DE GOUT,

PEIGNES DE TOUTES SORTES,

PARFUMERIES,

Savons, Eponsettoirs de Plume, Foyers, etc.

CONDITIONS LIBÉRALES.

AUSTIN ADAMS,

Rue Lemoinne, aa-6

Montréal, 13 Déc. 1889.

MAISON DE MODES

—AVIS—

JE prends la liberté d'informer les DAMES de Montréal et le public en général

que je suis préparée en ce moment à mettre en vente des

CHAPEAUX,

MANTILLES & TOILETTES,

dans les derniers goûts et meilleur marché que nulle part

ailleurs en cette ville.

Aussi j'espère avoir part au patronage du public; je

puis accepter et exécuter dans les derniers patrons et avec

les meilleures étoffes toute espèce de Toilettés, Chapéaux,

Habillements, etc., au

No. 262, Rue Notre-Dame.

MISS J. MORISSON,

Nouveaux Patrons reçus de New-York,

chaque semaine. aa-3

2 déc.

\$35! \$35! \$35! \$35!

LE NEC PLUS ULTRA

DES

MACHINES A COUDRE

POUR

Trente Cinq Dollars,

Est certainement un bien meilleur article que ceux qui

se vendent pour \$40.

Veuillez examiner et comparer.

Attention! nous vendons de presque toutes les meilleures

espèces de MACHINES A COUDRE maintenant en usage.

Observez aussi que nous pouvons montrer d'autres espèces

inférieures: notre dessein est d'aider à obtenir une conclusion

satisfaisante dans les qualifications de chaque.

Toutes les ventes de Machines sont sujettes à l'échange

pour aucune autre dans le cas où elles ne satisfaisaient pas

l'acheteur.

DEPOT DE MACHINES A COUDRE.

21, GRANDE RUE ST. JACQUES,

SCOTT, BRAY & CIE.

1er déc. em-3

PIANOS SANS RIVAUX

DE

T. D. HOOD.

LE SOUSSIGNÉ A MAINTENANT EN MAIN UN AS-

SORTEMENT complet de ses Grands Pianos carrés, carrés

ordinaire et Cottage, qui, pour la pureté du ton et la rapidité

de l'action et la durée, ont été reconnus par les Artistes, les

Amateurs et Juges à la dernière EXPOSITION PROVINCIALE (où M. T. D. Hood reçut encore 3 prix

et Diplômes) supérieurs à aucuns Pianos fabriqués, et égaux

à n'importe quel importé sur ce continent.

T. D. HOOD,

Salles 31, rue Notre-Dame, fm-104

18 nov.

LIVRES NOUVEAUX.

QUELQUES Erreurs sur la Papauté, par Veuillot, in-12 broché, 0.63

Le Siège de La Rochelle ou le Malheur et la Consolence, par Madame de Genlis, in-12, broché, 0.50

Jérusalem délivrée, traduit par Lebrun, in-12, broché, 0.30

Les Mille et une Nuits, Contes Arabes, traduits par Galland, ornés de Gravures, in-8, broché, 0.50

Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel, de la Langue française, par M. Deschamps, in-4, relié, 15.00

Les plus belles Églises du Monde, Notices historiques et archéologiques sur les Temples les plus célèbres de la Chrétienté, par l'Abbé J. J. Bourassé, ornés de nombreuses gravures, beau grand volume, in-8, broché, 2.25

Saint Louis et son Siècle, par le Vie. Walsh, illustré, in-8, broché, 0.80

Le Christ et les Antéchristes dans les Écritures, l'Histoire et la Conscience, par V. Déchamps, beau volume, in-8, broché, 1.10

Journal d'un Voyage en France et Lettres écrites d'Italie par Thomas Wm. Allies, in-8, broché, 0.50

Lettres sur l'Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande, par Wm. Cobbett, in-12, broché, 0.45

Histoire de l'Eglise Chrétienne, par Clément Sicmère, avec approbations, in-12, broché, 0.45

En vente chez

BEAUCHEMIN et PAYETTE

28 oct. aa-2



LA "ROYALE."

Compagnie d'Assurance.

CAPITAL:—DEUX MILLIONS STERLINS.

LE Soussigné a l'honneur d'informer le public que

M. J. LEANDRE BRAULT,

De cette ville, est autorisé à prendre des Assurances de la part de cette Compagnie.

H. L. ROUTH, Agent.

M. J. L. BRAULT tient son Bureau au No. 35, rue St. François-Xavier, le même que la Société de Construction Canadienne de Montréal.

Montréal, 25 oct. 97

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

DE

LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital £2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

DEPARTEMENT DU FEU

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâti-

ses et toutes sortes de propriétés contre les pertes ou dom-

mages par le feu, à des conditions libérales.

Toutes pertes justes seront promptement réglées, sans

déduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le grand Capital et la conduite judicieuse de cette

Compagnie garantissent la plus parfaite sécurité aux as-

surés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

Le soussigné donne AVIS que CETTE COMPAGNIE

A REDUIT SES TAUX D'ASSURANCE SUR LES BA-

TISSES A 20 PAR CENT et continue d'assurer toute es-

pèce de propriété aux termes les plus favorables.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

LES avantages suivants, entre un grand nombre d'autres,

sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui ont in-

tention d'assurer leur vie:—

Sécurité parfaite pour remplir ses engagements envers

les assurés.

TAUX DE PRIME FAVORABLES.

Une haute réputation pour sa Prudence et son Jugement,

et les considérations les plus libérales de toutes les questions

en rapport avec les intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement du re-

nouvellement de prime, et point de refus de Police pro-

venant d'erreur d'inattention.

Police écolées par le non-paiement de prime peuvent

être renouvelées dans les trois mois, en payant les primes

avec une amende de dix chellins par cent, en produisant

une preuve satisfaisante de la bonne santé de la vie as-

surée.

Participation des profits par l'assuré, se montant aux

deux tiers du montant net.

Des Bonus considérables ont été déclarés en 1855, se

montant à 42 par cent par année sur la somme assurée,

étant, sur les âges de 20 à quarante, 80 par cent sur la

prime. La prochaine division des profits sera en 1860.

Aucune charge pour Emissions et Polices.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale—W. E. SCOTT, M. D.

H. L. ROUTH, Agent.

Montréal, 23 août 1859. 97

ACADEMIE DE JEUNES DEMOISELLES.

Mme H. E. CLARKE, et Mlle E. LACOMBE, ont

commencé leurs Cours d'instruction le 1er septembre der-

nier, Rue Craig, No. 16, à Montréal.

Dans ces Cours seront enseignés les Français dans toutes

ses branches, par Mlle Lacombe, de Paris, et ses as-

sistantes, ainsi que l'Anglais, par M. et Mlle Clarke de

Londres.

La Musique, le Dessin, ainsi que tous les autres talens

d'agrément seront montrés par les meilleurs maîtres.

Quelques élèves pourront être reçues comme pension-

naires, à des prix raisonnables.

Pour les renseignements, s'adresser aux Messieurs de

l'Évêché et à ceux des Séminaires, ainsi qu'à J. L. Brault,

P. Moreau, T. Doucet et L. Boyer, écrivains, à Montréal.

25 Oct. 97

GLOVIS LEDUC,

MANUFACTUREUR DE VOITURES

DE

PREMIER PRIX,

DES

EXPOSITIONS DE PARIS, DES ETATS-UNIS ET DU

CANADA,

MANUFACTUREUR

DU

Carosse du Prince Napoleon

CLOVIS LEDUC tout en offrant ses remerciements à ses

nombreuses pratiques

DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE,

pour le patronage libéral qui lui a été accordé depuis le

commencement de ses affaires, prend la liberté de les

informer, et le public en général, qu'il continuera de

Manufacturer dans ses

NOUVEAUX ATELIERS,

No. 67, Rue St. Antoine,

Sur un principe nouveau et perfectionné, et tiendra constamment

en mains un assortiment général de VOITURES

d'HIVER et d'ÉTÉ, avec SLEIGHS de toutes sortes, faites

avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers.

C. L. ayant obtenu le Premier Prix aux Expositions de

PARIS, DES ETATS-UNIS et du CANADA pour les

MEILLEURES VOITURES, est certain que c'est un motif

suffisant pour que les acheteurs visitent ses Ateliers avant

d'acheter ailleurs, afin d'avoir la satisfaction de juger par

eux-mêmes.

CLOVIS LEDUC, aa-38

Montréal, 28 oct. 1859.

Charbons! Charbons!!

LES sortes suivantes de CHARBONS étant offertes aux

taux les plus raisonnables par les Soussignés, les Con-

sommateurs sont respectueusement invités à s'assurer des

Prix avant d'acheter ailleurs:—

CHARBONS DE GRILLES NEWCASTLE pour maison

SCOTCH et LANCASHIRE STEAM.

LEHIGH—des mines de la vieille Compa-

gn